

Directives gymkhana (FM/HF)



En vigueur dès le 16.08.2022

Exigences

Cette épreuve convient aux débutants, ils doivent cependant être en état de monter de manière indépendante dans les trois allures de base.

Contenu de l'épreuve

Le gymkhana, connu également sous le nom « d'épreuve d'adresse » se distingue clairement des „mounted games“ classiques selon règlement FEI pour les jeunes cavaliers de poney. Le parcours est composé d'un certain nombre d'obstacles qui posent des problèmes soit sur le plan de l'équitation, soit sur le plan de l'adresse.

Déroulement de l'épreuve

- Entrer (allure libre), se familiariser avec la place ou le manège;
- Saluer correctement devant le jury;
- Commencer au signal de départ;
- L'épreuve est jugée selon le temps ou selon les points de bonification.

Juges/Constructeurs de parcours/Secrétaire

Fonctionnaires reconnus de la FSSE.

Règlement gymkhana FM/HF

1. Généralités

1.1 Exigences

Cette épreuve est adaptée pour les cavaliers avec Brevet **resp. attestation**, dans le but d'entrer dans les sports équestres

1.2 Bases / Champ d'application

Le Règlement gymkhana FSFM / FSH règle les conditions et le déroulement des gymkhanas de la FSFM et de la FSH. Pour autant que le présent règlement ne comporte pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

2. Dispositions concernant l'organisation

2.1 Propositions / Engagements

L'organisateur établit les propositions selon les directives. Les engagements doivent être effectués de manière correcte et complète sur le formulaire gymkhana de la FSFM. Les cavaliers sont tenus de fournir aux organisateurs l'ascendance de leurs chevaux (père, mère).

2.2. Finance d'inscription/de départ

La finance d'inscription pour les chevaux FM, dont l'organisateur bénéficie d'un soutien de la FSFM, est fixée à **Fr. 30.-** au moins. Pour les chevaux d'autres races, la finance d'inscription peut être fixée à **Fr. 45.-** au moins. La différence entre la finance min. pour les chevaux autres que FM et la finance min. pour les chevaux FM sera déduite du décompte adressé par la FSFM à l'organisateur.

2.3 Prix

Classement: 50 % des partants. Prix: selon les directives de la FSFM/FSH.

2.4 Fonctionnaires

En principe, un constructeur de parcours et un juge en tant que fonctionnaires sont sur la place de concours.

3. Prescriptions concernant les cavaliers et les chevaux

3.1 Cavaliers

3.1.1 Droit de participation aux épreuves Sport et Loisir FM / HF

Il s'agit d'épreuves libres auxquelles peuvent prendre part les cavaliers avec brevet ou licence de la FSSE. Le cavalier peut starter deux fois dans la même épreuve.

3.1.2 Tenue

Culotte d'équitation, bottes ou bottines, casque d'équitation ou bombe de chasse avec fixation à trois points (monte western: selon SWRA avec une coque renforcée, sans éperons), t-shirt sans manche est admis, si ce dernier fait partie de la tenue officielle, longueur de cravache 120 cm max., les éperons sont interdits sur la place d'entraînement et dans le parcours. En cas d'utilisation excessive de la cravache, le juge décide de points de pénalité.

3.2 Chevaux

3.2.1 Droit de participation

Tous les chevaux FM, HF et mulets dès 3 ans. Les chevaux doivent avoir un passeport équin. Les chevaux ne doivent pas être inscrits au registre des sports de la FSSE. Le cheval ne peut prendre le départ qu'une seule fois dans la même épreuve. Les juments portantes et les juments suitées peuvent être engagées. Il faut toutefois veiller à la santé et au bien-être des chevaux.

3.2.2 Harnachement

Selle et bride corrects. Sont admis mors simple, filet olive, filet aiguilles, mors en D (sans fixations) ainsi que les mors western (simple et double brisure). Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise. Le matériel de protection est admis. Aucune sorte de brides sans mors n'est autorisée.

4. Degrés

Degré I : Débutants

Degré II : Avancés

Degré III : Elite (Top)

Pour le tout premier départ d'un cheval en gymkhana, les degrés I et II peuvent être choisis librement exception pour les chevaux de 3 ans qui doivent prendre le départ dans le degré I. Degré III que par qualification.

Quatre classements durant les 2 dernières saisons mènent au degré supérieur l'année suivante.

Les 3 premiers de la finale FM II prennent le départ en FM III la saison suivante.

Le cheval reste dans sa catégorie jusqu'à ce que son propriétaire fasse la demande de changement de degré. Après 5 départs consécutifs sans classement, le propriétaire peut demander de baisser de catégorie.

5. Epreuves

5.1 Dispositions cadres

La place doit avoir une grandeur suffisante. La longueur du parcours doit se situer entre 150m minimum et 300m maximum. Le nombre d'obstacles se situe entre 8 et 12. Le parcours doit disposer des catégories 1 à 4, d'un obstacle minimum et deux obstacles maximum, selon annexe « Catégories avec définitions d'obstacles ».

L'annexe « Catégories avec définitions d'obstacles » propose des exemples d'obstacles. Les obstacles restants démontrent l'obéissance et la sérénité du cheval, aussi bien que les capacités du cavalier. Tous les obstacles doivent être clairement visibles et évaluables. Les jeux de hasard ne sont pas admis. Le parcours doit être différent pour les degrés I, II et Top. Les concours avec plus de 70 partants par degré donnent lieu à deux classements.

Si la sécurité l'exige, le jury peut interdire le départ aux concurrents à tout moment ou modifier les conditions de l'épreuve. Le constructeur de parcours peut autoriser de mettre pied à terre dans le parcours, cela doit cependant être mentionné lors de la reconnaissance du parcours. Après la reconnaissance du parcours, les obstacles ne sont plus à disposition pour l'entraînement.

Le juge ou le constructeur du parcours doit être sur le parcours pendant l'épreuve.
Les exigences pour les constructeurs de parcours et les juges se trouvent dans l'annexe « Directives pour fonctionnaires Gymkhana FSFM /FSH. Elles doivent figurer sur la liste des fonctionnaires pour Gymkhana FSFM/FSH.

6. Jugement Gymkhana FSFM/FSH

6.1 Barème B

Des points de bonification sont accordés pour chaque obstacle. Si un concurrent n'est pas en état de franchir un obstacle, il peut continuer le parcours sur un signe du juge responsable de cet obstacle, mais sans aucun point de bonification. Le classement est effectué selon le total des points de bonification. En cas d'égalité de points, le temps effectif du parcours départage.

6.2 Evaluation générale

Aucun obstacle ne doit être oublié. Pour franchir un obstacle, trois essais sont admis. Le juge fait signe au cavalier pour poursuivre son parcours. En cas de non-respect de l'ordre donné des obstacles, ou chute du cavalier (de son cheval), le cavalier est disqualifié.

6.3 Durée du parcours

Il faut fixer une limite de durée pour effectuer le parcours. Le temps maximum doit correspondre au pas d'un cheval. Si la durée fixée auparavant ne suffit manifestement pas, le juge peut la prolonger, ceci au plus tard après le 3ème cavalier. Au bout du temps imparti maximum, le parcours doit être abandonné. L'obstacle engagé et pas franchi n'est pas compté. L'arrivée doit être franchie dans tous les cas. A égalité de points, le temps fait foi.

6.4 Valeurs d'élevage

Des éventuelles valeurs d'élevage ne doivent pas être prises en compte dans le classement.

6.5 Dispositions finales - Sanctions

Les cavaliers et chevaux qui ne sont manifestement pas à la hauteur de la tâche sont éliminés selon les dispositions du RG FSSE. Les décisions du jury ont un caractère obligatoire. Cependant, les personnes concernées ont le droit de déposer un recours par écrit à l'adresse du jury, accompagné d'une caution de fr 100.- à payer simultanément. Le recours doit être déposé dans les 30 minutes après la distribution des prix ou la proclamation du classement de l'épreuve en question. Si le recours est accepté, la caution est remboursée (RG FSSE). Si le recours est rejeté, la caution revient à l'organisateur.

ANNEXE « DIRECTIVES POUR FONCTIONNAIRES GYMKHANA FSFM/FSH »

1. Exigences juges Gymkhana FSFM/FSH

- Avoir 20 ans révolus et être en possession du brevet de cavalier FSSE ;
- Avoir fait la formation officielle de juge Gymkhana FSFM/FSH ;
- Avoir la capacité de s'imposer et avoir une aptitude appropriée avec les constructeurs de parcours, participants, parents, public et organisateurs ;
- Avoir le courage de prendre des décisions ;
- Être suffisamment disponible ;
- Bonnes connaissances des règlements généraux de la FSSE et des directives Gymkhana FSSE ainsi que de la réglementation Gymkhana FSFM/FSH ;
- Figurer sur la liste des juges de Gymkhana FSFM/FSH ;
- Les juges sont tenus de participer aux formations de la FSFM/FSH, au minimum une formation dans les deux ans ;
- Chaque juge doit juger au minimum un parcours par an.

2. Exigences constructeur de parcours Gymkhana FSFM/FSH

- Avoir 20 ans révolu et être en possession du brevet de cavalier FSSE ;
- Avoir fait la formation officielle de constructeur de parcours Gymkhana FSFM/FSH ;
- Capacité à évaluer le parcours d'obstacles s'il est praticable et identifier les dangers possibles ;
- Faire preuve d'imagination et de fantaisie à la construction de nouveaux parcours ou de modifier les obstacles ;
- Être suffisamment disponible ;
- Bonnes connaissances des règlements généraux de la FSSE et des directives Gymkhana FSSE ainsi que de la réglementation Gymkhana FSFM/FSH ;
- Figurer sur la liste des constructeurs de parcours Gymkhana FSFM/FSH ;
- Les constructeurs de parcours sont tenus de participer aux formations de la FSFM/FSH, au minimum une formation dans les deux ans ;
- Chaque constructeur de parcours doit au minimum construire un parcours par an.

3. Fonctionnaires/Indemnités

L'organisateur doit prévoir, en coopération avec le constructeur bien sûr, le choix d'obstacles, notamment la décoration et les coûts. Les repas ainsi que la rémunération des fonctionnaires sont à la charge de l'organisateur.

Le paiement d'une indemnité est de la responsabilité de l'organisateur.

ANNEXE « CATÉGORIES AVEC DÉFINITIONS DES OBSTACLES »

Bases

Pour mettre en valeur la polyvalence du cheval franches-montagnes, par degré du Gymkhana I, II et Top, au minimum un élément par catégorie doit être présent :

- Catégorie 1: en relation avec la discipline saut
- Catégorie 2: en relation avec la discipline dressage
- Catégorie 3: en relation avec la discipline attelage/débardage
- Catégorie 4: en relation avec la discipline Western

Le Gymkhana doit être entendu comme épreuve sportive. Tous les obstacles doivent être clairement visibles et évaluable, que ce soit des barres, ballons ou quelque chose de similaire qui tombe, une zone marquée, pylônes, etc.

Eléments à choix

Catégorie 1: en relation avec la discipline saut

- degré I hauteur du saut max. 40 cm
- degré II hauteur du saut min. 40 cm - max. 60 cm
- degré Top hauteur du saut min. 40 cm - max. 70 cm

Un saut à une hauteur moins élevée peut être mis à disposition sous pénalité de points.
La conception du saut incombe au constructeur du parcours.

Catégorie 2: en relation avec la discipline dressage

La sérénité et la formation du cheval doit être présentée :

- Changement d'allures / Transition
- Appuyé / cédez à la jambe
- Reculé
- Demi-tour sur l'avant-main / demi-tour sur l'arrière-main

Catégorie 3: en relation avec la discipline attelage et débardage

Doit démontrer la sérénité lors de la traction d'un objet ou aussi l'élasticité et la mobilité d'un obstacle multiple :

- Tracter un objet
- Tirer un objet en direction du cheval
- Au pas en avant par-dessus un tronc, diamètre 30cm minimum
- Franchir Derby-obstacle multiple (éventuellement dans un temps imparti)

Catégorie 4: en relation avec la discipline Western

Doit démontrer la sérénité et l'obéissance dans l'ensemble du cheval :

- Ouvrir une porte/un portail
- Go et stop
- Monter à une seule main (sans que les rênes soient nouées)